ETAT-MAJOR DE LA MARINE: bureau organisation, réglementation et affaires juridiques.

INSTRUCTION N° 110/DEF/EMM/ORJ modifiant l'instruction n° 27/DEF/EMM/PL/ORA du 2 août 2006 (BOC/PP 2, 2007, texte 25; BOEM 113) relative à l'organisation du commandement de la marine à Paris.

Du 06 octobre 2006.

NOR D E F B 0 6 5 2 2 8 8 J

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 5, 2007, texte 20.

L'instruction 27/DEF/EMM/PL/ORA du 02 août 2006 est modifiée comme suit :

Point 2.1., remplacer les quatre premiers tirets par le tiret suivant :

- des centres marines :
 - le centre marine Pépinière (CM Pépinière) ;
- le centre marine « *Commandant Millé* » (CM Cdt Millé) ⁽¹⁾;
- l'établissement de l'aéronautique navale de Dugny-le-Bourget (EAN Dugny) ;
- l'établissement de l'aéronautique navale de Toussus-le-Noble (EAN Toussus) ;

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

François FORISSIER.

ETAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau organisation, réglementation et affaires juridiques.

DÉCISION N° 111/DEF/EMM/ORJ portant abrogation d'un texte

Du 06 octobre 2006.

NOR D E F B 0 5 5 2 2 9 0 S

Texte abrogé:

Instruction 50/DEF/EMM/PL/ORAdu 28 mai 2002 (BOC, p. 3771; BOEM 140 et 590)

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 5, 2007, texte 21.

Le texte ci-après, remplacé par l'instruction n° 50/ ALAVIA/AG/ORG du 29 septembre 2006 (n.i. BO) relative à l'organisation et au fonctionnement de l'aéronautique navale, est abrogé :

Instruction 50/DEF/EMM/PL/ORAdu 28 mai 2002 (BOC, p. 3771; BOEM 140 et 590) portant organisation du commandement de force maritime et d'éléments de force maritime : dispositions particulières aux bases et établissements d'aéronautique navale et aux formations de l'aviation navale.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine, François FORISSIER.